

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 juin 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 65

Etaient présents : 49 (dont 4 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, DUPOUX Sébastien, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GAUTHIER Eliane, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAUVET Marie-Thérèse, NELH Gérard, PERNET Jean-Luc, VINCENT Michel

Etaient absents ou excusés : 35

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 16

AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à FERNANDES José, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à VIARSAC Roger, CARRERE Christian donne procuration à LAGET Jean-Michel, CHAREYRE Laurent donne procuration à CAHN Philippe, CIRER-METHEL Pascal donne procuration à ARMAND Marie-Noëlle, LAURENT Marie-Christine donne procuration à LANTHEAUME Pascal, LOUPIAS Aurélie donne procuration à TEULADE Christian, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, PENIGAUT Alexandre donne procuration à LEDESERT Philippe, ROUSSELLE Didier donne procuration à PILOZ Odile, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TREMORI Michel donne procuration à HAIM Juliette

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

Politique du logement et du cadre de vie

086-2025 Convention de partenariat 2025-2026 avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Drôme

Dans le cadre de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a été instauré par le législateur et mis en œuvre par le Conseil départemental de la Drôme. Il constitue un outil professionnel au service des collectivités, dédié à l'architecture, à l'aménagement et au développement des territoires drômois.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), compétente en matière de logement et de cadre de vie, est adhérente depuis plusieurs années à l'association CAUE de la Drôme. Depuis 2022, cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Celle-ci étant arrivée à échéance en 2024, il est proposé de la renouveler pour une durée de deux ans (2025-2026), autour des axes de travail suivants :

- **Axe 1 : Accompagnement des projets portés par la CCBDP**

Le CAUE apportera son expertise pour accompagner les projets développés par la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

- **Axe 2 : Formation des élus et des techniciens**

Le CAUE proposera des actions de formation, d'information et de sensibilisation à destination des élus et des agents techniques des communes et de l'intercommunalité. Il pourra notamment intervenir dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture et du paysage, en particulier auprès des instructeurs ADS.

- **Axe 3 : Soutien aux projets communaux**

À la demande des communes, le CAUE interviendra sur le territoire de la CCBDP dans le cadre de conventions tripartites (Communauté de communes / Commune / CAUE). Ces conventions préciseront les moyens engagés et la mission du CAUE. La CCBDP cosignera ces conventions afin d'être informée des projets et pleinement intégrée à la démarche.

- **Axe 4 : Conseil architectural**

Le CAUE accompagnera gratuitement la CCBDP dans la mise en place d'un conseil architectural. En lien avec la Charte départementale pour la qualité architecturale, urbanistique, paysagère et environnementale, signée par la CCBDP, le CAUE participera au processus de recrutement de l'architecte conseiller, dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence organisée par la collectivité.

Conformément à la décision budgétaire (BP 2025) adoptée le 8 avril 2025 (Commission B1), le montant du partenariat s'élève à **2 795 € pour l'année 2025**, correspondant à **6 journées d'intervention**. La convention sera établie pour une **durée de 12 mois**, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, notamment l'article 6 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 65

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention de partenariat 2025-2026 avec le CAUE (jointe en annexe) ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 01/07/2025

Mise en ligne le : 01/07/2025

Ampliation : CAUE

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle ARMAND

Le Président,

Thierry DAYRE

